

Hôtel de Ville et Mairie - Nettoyage des locaux - Lancement de l'appel d'offres

Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, Rapporteur : Le nettoyage des locaux de l'Hôtel de Ville et de la Mairie avait été confié, en janvier 1992, à l'entreprise Hypernet (12, rue de l'Arcade 75008 Paris), en vertu d'un marché annuel reconductible tacitement pour une durée maximum de trois ans.

Mais, depuis novembre 1992, cette entreprise rencontrait d'importantes difficultés.

En janvier 1993, une procédure de redressement judiciaire était ouverte avec autorisation de poursuite des activités jusqu'au mois de juin 1993.

Le 1^{er} mars 1993, le Tribunal de Commerce de Paris agréait le rachat d'Hypernet par la Société Lorraine Nettoyage, 12 rue des Maillys 54271 Essey-les-Nancy.

La Ville de Besançon souhaite maintenant résilier le contrat et lancer un nouvel appel d'offres.

La nouvelle entreprise retenue devra assurer l'entretien d'environ 10 000 m² de sol et d'environ 3 750 m² de vitrerie comprenant le nettoyage journalier des sols, une prestation hebdomadaire de récurage et le nettoyage trimestriel de la vitrerie.

Le coût de ces travaux est estimé à environ 890 000 F TTC pour une année, la revalorisation éventuelle du marché pour les années suivantes étant réalisée en fonction de l'évolution du salaire professionnel fixé par les conventions collectives du nettoyage.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la réalisation du contrat,
- autoriser M. le Maire à signer le nouveau marché à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- s'engager à assurer le financement de cette opération au moyen des crédits inscrits aux budgets primitifs 1993 et suivants, chapitre 932.21/631 code service 33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.